



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Régularisation foncière le long de la RD 1420 à SCHIRMECK

Rapport n° CP/2012/744

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition de terrain dans le cadre d'une régularisation foncière à SCHIRMECK, le long de la RD 1420.

Suite aux travaux de la déviation de SCHIRMECK, une parcelle de terrain située sur le ban communal de SCHIRMECK, d'une superficie totale de 0,73 are, est restée propriété de particuliers, mais est en fait incorporée dans l'emprise de la route départementale n° 1420.

Dans ces conditions, il est proposé dès lors de régulariser cette situation, en se portant acquéreur de cette parcelle, cadastrée en section 25 n° 498/33 au lieu-dit « Les Forges ».

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans ce secteur, la valeur vénale du terrain a été fixée à 1 329,00 € l'are, soit 970,17 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27802	21-2111-621	10 000,00 €	10 000,00 €	970,17 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'acquisition de la parcelle de terrain située sur le ban communal de SCHIRMECK et cadastrée section 25 n° 498/33 d'une superficie totale de 0,73 are, dans le cadre d'une régularisation foncière moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 970,17 € et frais divers,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL